

que par le vaudeville de Lamonnoye (ié). Ce grand capitaine était en octobre 1523 (17), « lieutenant pour le Roy au pays de Lyonnais. » Le 27 de ce mois il manda par devers lui les conseillers municipaux, et leur remit par écrit certains articles sur lesquels il leur demanda de faire réponse le jour de Toussaint, au sénéchal de Lyon (Henry Boyer de la Chapelle), son lieutenant. Tous ces *articles* avaient trait aux différents travaux à faire pour réparer les fortifications de la ville, au service de la milice bourgeoise, à la police en cas de peste, etc., etc. Le Consulat s'empressa de donner sa réponse et profita de l'occasion pour demander de nouvelles franchises, et notamment pour que le maréchal obtint « Lettres du roi afin de contraindre les habitants du faubourg de la Guillotière à contribuer avec la ville en tous subsides, soit réparation ou autres affaires, attendu qu'ils ne contribuent ailleurs, et gagnent leur vie sous l'ombre de la ville... » Le Consulat demandait encore « que défenses fussent faites de ne faire à la Guillotière aucuns bastimens nouveaux sous peine d'être démolis,

F (16) Le premier couplet d'une ancienne chanson sur la bataille de Pavie était ainsi conçu : Hélas ! la Palice est mort. — il est mort devant Pavie ; — Hélas ! s'il n'était pas mort, — Il serait encore en vie. » Il est à présumer que c'est à ce plaisant couplet que nous devons le spirituel vaudeville que Lamonnoye inséra dans l'édition qu'il donna du *Ménagiana* en 1715. Voyez le *Recueil de chants historiques* (xvi^e s.), publié par M. Le Roux de Lincy, p. 92.

(17) François 1^{er}, qui se trouvait alors à Lyon, avait fait arrêter, vers les premiers jours de septembre, Jean de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier et plusieurs autres personnages prévenus d'avoir conspiré en faveur du connétable de Bourbon, qui était alors au *bourg de Tarare*. Antoine de Chabanes, évêque du Puy, frère du maréchal figure sur la liste de ceux qui furent emprisonnés.